

Résumé des cinq critères (A-E) utilisés pour évaluer l'état de risque d'un écosystème, basé sur la version 2.2 des Catégories et Critères de la Liste Rouge des Écosystèmes de l'UICN.

Pour plus de détails sur les définitions et méthodes d'estimation des variables décrites ci-dessous, veuillez-vous référer à Bland et al. (2017)¹

(Disponible sur : <https://iucnrle.org/resources/key-documents>).

A. Réduction de la distribution spatiale sur TOUTES les périodes suivantes :				
		CR	EN	VU
A1	Passé (sur les 50 dernières années)	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2a	Futur (sur les 50 prochaines années)	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2b	Toute période de 50 ans comprenant le passé, le présent et le futur	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A3	Historique : Depuis 1750	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%

B. Limité de la distribution spatiale pour AU MOINS un de trois sous-critères (B1, B2 et B3) :				
		CR	EN	VU
B1	L'étendue du plus petit polygone convexe (km ²) englobant toutes les occurrences (zone d'occurrence, EOO) : ET au moins un des cas de figure suivants (a-c) : (a) Un déclin continu observé ou déduit SOIT dans : i. une mesure de l'étendue spatiale adaptée à l'écosystème ; OU ii. une mesure de la qualité environnementale adaptée au biote caractéristique de l'écosystème ; OU iii. une mesure de la perturbation des interactions biotiques adaptée au biote caractéristique de l'écosystème. (b) Des processus menaçants observés ou d qui risquent d'entraîner des déclins continus dans la distribution géographique, dans la qualité environnementale ou dans les interactions biotiques sur les 20 prochaines années. (c) Les écosystèmes existent sur :	≤ 2,000 km ²	≤ 20,000 km ²	≤ 50,000 km ²
		1 menace définie localité	≤ 5 menace définies localités	≤ 10 menace définies localités
B2	Le nombre de mailles de 10 x 10 km occupées (zone d'occupation, AOO) : ET au moins un des cas de figure a-c mentionnés ci-dessus (même sous-critère que pour B1).	≤ 2	≤ 20	≤ 50
B3	Un nombre très limité de localités (en général moins de 5) ET Exposé aux impacts des activités humaines ou à des événements stochastiques sur une période très courte et dans un avenir incertain, étant ainsi susceptible de s'effondrer ou de se trouver bientôt en Danger critique. (B3 ne peut mener qu'à la catégorie « Vulnérable », VU).			VU

Catégories de menaces de l'UICN :

CR : En danger critique d'extinction, **EN** : En voie de disparition, **VU** : Vulnérable.

1. Bland, L.M., Keith, D.A., Miller R.M, Murray, N.J & Rodríguez JP.(eds.) 2017. Guidelines for the application of the IUCN Red List of Ecosystems Categories and Criteria. Version 1.1. Gland Switzerland : IUCN.ix +99p.

C. Dégradation de l'environnement sur l'une des périodes suivantes:		Gravité relative (%)			
		Etendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
C1	Les 50 dernières années en fonction des changements dans une variable <u>abiotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
C2	C2a. Les 50 prochaines années, fonction des changements dans une variable <u>abiotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant ; OU C2b. n'importe quelle période de 50 ans, y compris le passé, le présent et l'avenir, fonction des changements dans une variable <u>abiotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Etendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
C3	Depuis 1750, en fonction des changements dans une variable <u>abiotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Etendue (%)	≥ 90	≥ 70	≥ 50
		≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

D. Perturbation biotique sur les périodes d'évaluation suivantes :		Gravité relative (%)			
		Etendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
D1	Les 50 dernières années en fonction des changements dans une variable <u>biotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
D2	D2a. Les 50 prochaines années, en fonction des changements dans une variable <u>biotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant ; OU D2b. n'importe quelle période de 50 ans, y compris le passé, le présent et l'avenir, en fonction des changements dans une variable <u>biotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Etendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
		≥ 30	VU		
D3	Des perturbations dans les processus ou interactions biotiques depuis 1750 en fonction des changements dans une variable <u>biotique</u> qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Etendue (%)	≥ 90	≥ 70	≥ 50
		≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

E. Analyse quantitative qui estime que la probabilité écosystème d'effondrement est :	
CR	≥ 50% dans 50 ans
EN	≥ 20% dans 50 ans
VU	≥ 10% dans 100 ans